

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 431

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 22 BIS BA

À la première phrase de l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« déchets »,

insérer les mots :

« de bois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.